

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 09 décembre 2020**

**N° 43**

**Objet : Performance**  
**énergétique des bâtiments :**  
**audit énergétique – Demande de**  
**financement auprès du Conseil**  
**Régional Provence Alpes Côte**  
**d'Azur dans le cadre du Contrat**  
**Régional d'Equilibre Territorial**  
**2019-2022**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

**Étaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 14/12/2020**

Application agréée E-legal sign

99\_SE-004-200067437-20201209-43\_09122020

**Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Le territoire de Provence Alpes Agglomération compte un grand nombre de bâtiments tertiaires et de logements anciens et énergivores. Le chauffage représente la moitié des consommations d'énergie du secteur, couvertes par l'utilisation de l'énergie électrique. Que ce soit dans le secteur tertiaire, résidentiel (parc privé et parc public), industriel ou agricole, la rénovation des bâtiments est donc un enjeu important.

De plus, Provence Alpes Agglomération est aujourd'hui confrontée à deux autres enjeux majeurs :

- Jeune agglomération, elle a récemment hérité de bâtiments communaux sur lesquels elle n'a aucune expertise
- Elle est soumise à une obligation de mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée.

L'objectif global du projet porté par PAA est donc d'avoir une meilleure visibilité et d'accompagner une meilleure gestion de la consommation en énergie des bâtiments publics les plus énergivores. Il permettra également de favoriser le mix énergétique en accélérant la mutation des systèmes de chauffage à énergie fossile vers des systèmes moins émetteurs de gaz à effet de serre ou utilisant des énergies renouvelables et de mettre en place des dispositifs de maîtrise des dépenses énergétiques.

Pour répondre à ces ambitions, ce projet doit passer dans un premier temps par un audit des bâtiments publics, mettant à jour les diagnostics déjà établis afin de prioriser ceux à faire entrer dans une étude globale.

Cette étude sera confiée à un prestataire extérieur et aura pour objectifs :

- L'optimisation des bâtiments en termes de performance énergétique et occupation de lieux
- Une aide à la décision sur l'opportunité de mutation des systèmes de chauffage couplés à des réseaux intelligents : chaufferie bois, énergie solaire thermique et photovoltaïque, géothermie...
- Une recherche dans l'efficacité des systèmes d'éclairages et de réduction de la consommation d'eau.

Cette étude orientera les travaux à entreprendre sur les bâtiments retenus comme prioritaires. Elle permettra de doter l'agglomération d'un plan pluri annuel d'investissement, menant vers un véritable management de l'énergie grâce à la mise en place d'une GTB généralisée pour une mise en place d'outils numériques permettant un suivi et un contrôle affiné des consommations

Inscrit au Contrat Régional d'Equilibre Territorial en Juin 2019, des précisions sur les bâtiments priorités devaient être apportés pour la réalisation de cet audit. Les 40 bâtiments publics indiqués dans le projet initial feront l'objet d'un arbitrage sur la base des critères suivants :

- Bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> ;
- Bâtiments communautaires ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée F.lespée.com

99\_SE-004-200067497-20201209-43\_09122020

Enfin, ils devront respecter les critères du cahier des charges de l'Ademe relatif à la rénovation thermique des bâtiments. Un niveau élevé de performance énergétique sera demandé ainsi qu'un éventuel accompagnement Bâtiments Durables Méditerranéens.

Provence Alpes Agglomération souhaite donner l'opportunité aux communes du territoire de présenter dans le cadre de cet audit global des bâtiments publics issus de leur propre patrimoine, pour lesquels elles s'engagent à respecter les critères de l'Ademe et à apporter la part d'autofinancement requise pour la bonne mise en œuvre de l'étude thermique.

Dans ce cas, une consultation sous la forme d'un groupement de commandes pourrait être lancée si les communes en exprimaient la volonté dans *une temporalité synchronisée/ dans des échéances compatibles*.

**Le coût de cette opération est évalué à 160.000,00 € H.T**

Le projet s'inscrit dans l'axe 2 –Une Région neutre en carbone- du CRET et répond bien aux enjeux du Plan Climat en matière d'efficacité énergétique, puisque ce projet devrait permettre d'accompagner la maîtrise de l'énergie et la performance énergétique du patrimoine des collectivités locales. Il peut bénéficier, dans ce cadre, de financements du Conseil régional à hauteur de 50%.

Il vous est demandé :

- D'approuver le projet de réalisation d'un audit thermique sur quinze à vingt bâtiments publics de l'agglomération ;
- D'approuver le principe de mener ce projet conjointement avec les communes de PAA qui en feraient la demande et donc la possibilité de porter ce même projet pour vingt à vingt-cinq bâtiments communaux ;
- D'approuver les modalités d'arbitrage permettant de prioriser les bâtiments sélectionnés ;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	160.000,00 €
Recettes H.T.....	160.000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional (50%).....	80.000,00 €
- Autofinancement PAA* (50%).....	80.000,00 €

*\*La part d'autofinancement serait réduite par la participation des communes bénéficiaires du projet. Un système de reversement fera l'objet d'une convention établie entre les communes et l'agglomération.*

- D'autoriser la Présidente à déposer les demandes de subvention auprès de la Région et à signer tous les documents afférents à ces demandes.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 14/12/2020

Application gratuite F-legal.fr.com

99\_SE-004-200067437-20201209-49\_09122020

